

C'est ainsi que la Proclamation royale de 1763 reconnaissait la réalité politique du Canada le long du Saint-Laurent—60,000 Canadiens francophones et virtuellement aucun anglophone. L'Acte de Québec de 1774 reconnaissait la réalité politique de la révolution américaine imminente et faisait du Canada français une entité distincte. L'Acte constitutionnel de 1791 reconnaissait la réalité politique des Loyalistes de l'Empire uni et leur histoire socio-politique unique comme un élément distinct de l'histoire des Canadiens français. Mais l'Acte d'Union de 1841 qui réunissait le Haut-Canada et le Bas-Canada constituait une tentative visant à créer un État unitaire et, partant, à angliciser les Canadiens français. Il s'agissait d'une mesure unilatérale sans aucun esprit de compromis politique. Elle a échoué.

Puis, 26 ans plus tard, les Pères de la confédération se sont réunis pour préparer l'AANB de 1867. Il est intéressant de remarquer que l'Acte de 1841 a mené à une impasse qui a duré 26 ans, parce qu'il était inacceptable pour les Québécois. Je crains bien que la présente résolution ne provoque aussi la discorde et n'aboutisse à une impasse jusqu'à ce que les provinces et les territoires soient tous reconnus comme étant également importants.

Politiquement, l'AANB a réduit de façon considérable les pouvoirs du gouvernement unitaire central qui était en place de 1841 à 1867. L'AANB de 1867 constitue la plus grande décentralisation du pouvoir politique de l'histoire. Grâce à cette loi, le Canada s'est agrandi sur le plan physique, s'est développé sur le plan industriel et peut prétendre être une société honorable sur le plan social. Il est devenu une grande puissance industrielle et un membre respecté de la collectivité mondiale que des millions de gens voudraient comme pays d'adoption.

Nous avons réussi en même temps à préserver le caractère unique de notre histoire—les 376 années de l'histoire du Québec et de la Nouvelle-Écosse, comme les 76 ans de l'histoire albertaine. Après avoir participé aux célébrations du 375^e anniversaire de la Nouvelle-Écosse l'an dernier et à celle du 75^e anniversaire de l'Alberta, j'ai été frappé par le fait que la Nouvelle-Écosse célébrait son 75^e anniversaire en 1680. C'était avant la révolution américaine, la révolution française et la révolution industrielle. Comment peut-on s'étonner que nous ayons des attitudes quelque peu différentes?

• (1510)

Pour en revenir maintenant à la proposition constitutionnelle; nous débattons aujourd'hui de trois sujets qui suscitent des différences d'opinions importantes, de trois idées opposées sur le développement futur du pays. Une de ces questions touche la formule d'amendement, l'autre la constitutionnalisation de la charte des droits de la personne et la dernière un référendum. Le parti libéral a une conception du Canada dont témoigne la position qu'il a adoptée vis-à-vis de la formule d'amendement, de la charte et du référendum, et le parti progressiste conservateur en a une autre. Nous sommes aux prises dans une lutte dont l'enjeu est le cœur et l'esprit de nos compatriotes.

Dans certains autres pays qui n'ont pas le même degré de maturité politique, ces différends auraient déjà suscité des troubles civils. Je suis très fier que cela ne se soit pas produit ici, bien que je crois sincèrement que le parti libéral insiste trop sur ces trois questions, de même que sur celle de l'énergie.

La constitution

Tous les partis sont d'accord sur un autre point de cette proposition—le rapatriement—ou le transfert au Canada du pouvoir de modifier la constitution à l'avenir. Nous sommes tous d'accord sur ce point, et si le gouvernement avait accepté la proposition que le parti progressiste conservateur a faite en décembre dernier, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique serait maintenant ici au Canada, et nous ne serions pas aux prises avec ce grave problème. Nous ne risquerions pas non plus un incident international avec le Royaume-Uni.

Pour ce qui est de la formule d'amendement, nous nous sommes entendus depuis 1867 sur un certain nombre de conventions qui nous ont permis de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous lui avons apporté environ 20 modifications importantes et un bien plus grand nombre d'autres, moins importantes. En 1965, le ministre des Finances de l'époque, M. Favreau résumait ainsi ces conventions à la Chambre:

1. Le Parlement du Royaume-Uni n'adopte aucune loi touchant le Canada à moins que ce dernier ne le lui demande ou y consente.

2. Toute demande visant à apporter une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique présentée au Parlement britannique doit être sanctionnée par le Parlement. La procédure ordinaire est une adresse commune de la Chambre des communes et du Sénat.

3. Le Parlement britannique n'apporte aucune modification à la constitution du Canada sur la demande d'une seule province canadienne: Le gouvernement du Royaume-Uni n'intervient dans les affaires du Canada qu'à la demande du gouvernement fédéral qui représente tout le Canada.

4. Le Parlement canadien ne demande pas d'apporter une modification qui ait une incidence directe sur les relations fédérales-provinciales sans avoir d'abord consulté les provinces et obtenu leur consentement.

Ces conventions se sont établies par compromis politiques, et depuis 1965, soit depuis 16 ans, les deux niveaux de gouvernement les respectent. Cependant, en 1978, le premier ministre actuel (M. Trudeau) a présenté une proposition unilatérale qui aurait entièrement modifié le Sénat et également d'autres dispositions constitutionnelles. Heureusement, la Cour Suprême l'a jugée anticonstitutionnelle, et elle est restée en plan.

Aujourd'hui nous sommes devant une autre proposition unilatérale renfermant de nombreuses dispositions qui modifient essentiellement notre constitution. Mais cette fois-ci le gouvernement n'est pas disposé à attendre la décision de la Cour suprême. Si le gouvernement croit vraiment que nous sommes souverains, alors pourquoi n'attend-il pas le verdict de notre Cour suprême? De même, pourquoi ne pas soumettre la proposition aux Canadiens au moyen d'un référendum pour savoir s'ils veulent la formule d'amendement proposée par le gouvernement? Comme j'aimerais faire campagne dans l'Ouest contre les libéraux et les néo-démocrates par suite de leur refus de reconnaître aux Canadiens de l'Ouest l'égalité avec ceux du centre.

Les députés le savent bien, j'ai déjà rappelé les désavantages subis par les Canadiens de l'Ouest au cours de notre histoire. J'ai parlé des injustices en matière de transport, de tarification de réglementation et autres. L'imposition de taxes répressives sur le pétrole de l'Ouest, alors que l'énergie dans le centre du Canada en est exempte—même si cette énergie est exportée en grande quantité—sans compter la formule d'amendement qui joue contre les gouvernements des provinces et des régions, tout cela va contribuer à aggraver l'aliénation de l'Ouest, qui est déjà assez inquiétante.

Si le Canada est ce qu'il est aujourd'hui, c'est que dans le passé, nos hommes politiques ont pris le temps d'écouter et de